

Éducation Prioritaire

Stage syndical pour toutes les collègues syndiquées ou non syndiquées

Inscrivez-vous dès maintenant !

▶▶▶▶▶▶▶▶▶▶ (Modalités au verso)



avec **Jean-Yves ROCHEX,**

professeur en Sciences de l'Éducation et membre de l'équipe ESCOL-

CIRCEFT (Éducation, Scolarisation) à l'université Paris 8. Il est aussi co-rédacteur en chef de la Revue française de pédagogie.



Éducation prioritaire : besoin d'ambition !

Lors du colloque national du 2 octobre dernier qu'elle avait consacré à l'Éducation prioritaire, la FSU avait exprimé son inquiétude de voir disparaître la labellisation nationale des REP pour une gestion décentralisée confiée aux recteurs, que confirme la parution du **rapport Mathiot-Azéma**, ne portant aucunement l'objectif de la nécessaire démocratisation de la réussite des élèves. Pire, ce rapport fait courir le risque d'une mise en concurrence entre territoires (ruraux et urbains par exemple) en proposant de substituer à la catégorie REP des « politiques de priorisation académique ». La dégradation de la situation sociale dans bien des quartiers de l'Éducation prioritaire demanderait que les moyens, pour toutes les écoles et établissements concernés y compris les lycées accueillant ces élèves, soient renforcés plutôt que fragilisés. Ce n'est pas ce qui se dessine dans la présentation du rapport Mathiot-Azéma faite par le Ministre de l'Éducation nationale.

Ce stage, organisé par la FSU 31, nous permettra de reprendre l'historique des différentes politiques de l'Éducation Prioritaire et d'effectuer collectivement une analyse sur les projets du gouvernement.

Cela, pour mieux s'opposer aux réformes régressives et revendiquer une politique et des moyens à la hauteur des enjeux !

Stage de formation syndicale

Jeu­di 23 jan­vier 2020

A TOULOUSE

Lycée Rive Gauche

ATTENTION
Inscription
avant le
23/12 !

Participer à un stage syndical, c'est :

- avoir le temps de se former, comprendre, échanger ...
- réfléchir tous ensemble,
- un moment convivial.

Enfin, c'est un droit : utilisons-le !

Stage du jeudi 23 janvier 2020

Toulouse

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage au moins **1 MOIS AVANT** le début du stage (soit avant le 23 décembre).



Modèle de courrier de demande de congé pour stage à transmettre à la DASEN sous couvert de l'IEN (ou à la Rectrice s/c DASEN et IEN) modèle modifiable en ligne sur le site de la FSU31 (sd31.fsu.fr)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Ecole

Date:

À Madame la Directeur Académique
(ou la Rectrice Académique),
s/c de Madame ou Monsieur l'IEN de
(ou autre supérieur hiérarchique)

Madame la Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 23 janvier 2020.

Ce stage se déroulera à Toulouse, il est organisé par la FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

3 Le programme

- 8h30: Accueil des stagiaires
- 9h00 : Introduction du stage
- 9h30 : intervention de Jean-Yves Rochex
- 10h45 : Débats / Echanges / Questions
- 12h00 : Pause Repas
- 13h30 : Le rapport Mathiot/Azéma et les projets du gouvernement
- 15h00 : Débats / Echanges / Questions
- 16h00 : Clôture du stage

2 Envoyer le bon d'inscription (en bas de page) à :
FSU 31
52 rue J. Babinet
31 100 TOULOUSE
Ou à fsu31@fsu.fr

Bon d'inscription au stage de formation syndicale du 23 janvier 2020

Nom : Prénom : Adresse électronique :@.....

Tél : École :

Questions que tu souhaites aborder lors du stage :

.....
.....
.....
.....
.....